

Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-DENIS

(Le Plateau-Mont-Royal)

du 1^{er} janvier 2016
au 30 avril 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-PAUL EST

(phase 1)

du 1^{er} mars 2016
au 31 mai 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-PAUL EST

(phase 2)

du 30 mai 2018
au 31 juillet 2019*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

NOTRE-DAME OUEST

du 1^{er} septembre 2016
au 30 juin 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LAURENTIEN- LACHAPELLE

du 1^{er} décembre 2016
au 1^{er} juin 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-MICHEL

(phase 1)

du 1^{er} août 2016
au 30 juin 2018

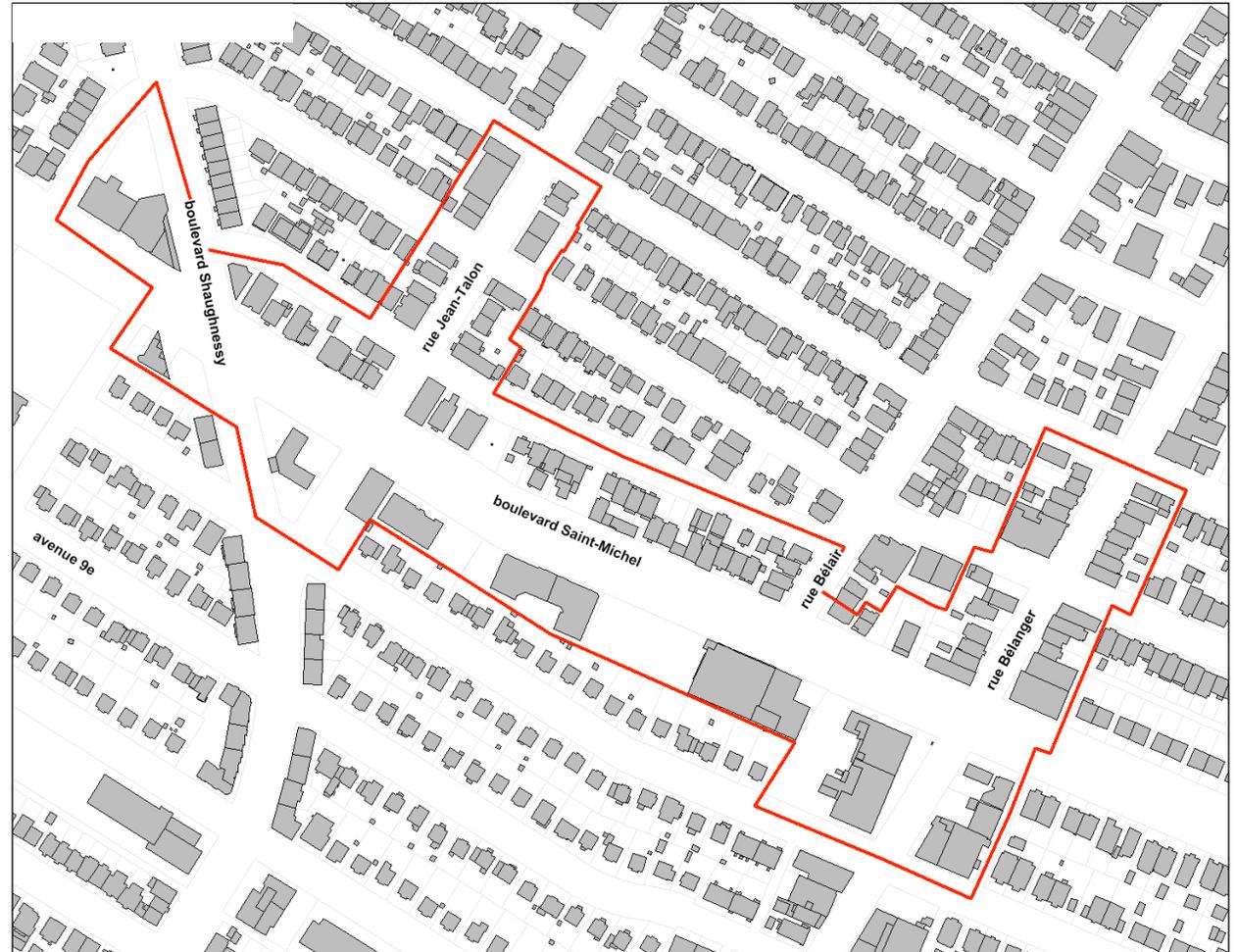


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-MICHEL

(phase 2)

du 13 mars 2017
au 31 mai 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SHERBROOKE OUEST

du 1^{er} juin 2016
au 31 décembre 2017



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

BISHOP

du 21 septembre 2017
au 31 décembre 2020

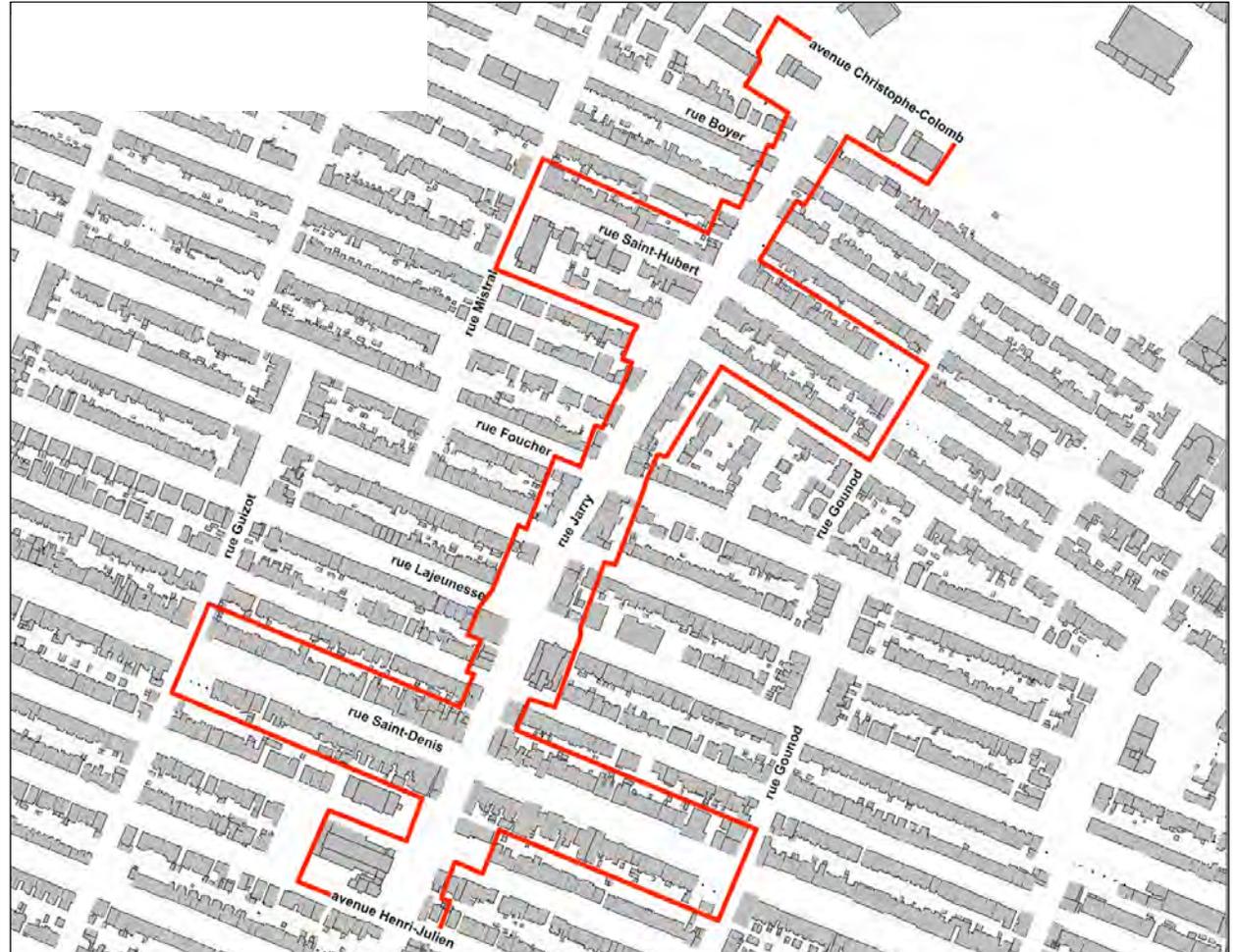


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

JARRY EST

(Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension)

du 15 août 2016
au 31 mai 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LAURIER OUEST

du 15 janvier 2017
au 31 mai 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

AVENUE CARTIER

(Pointe-Claire)

du 1^{er} mai 2017
au 30 avril 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LE TRIANGLE

du 7 août 2017
au 30 juin 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINTE- CATHERINE OUEST

du 8 janvier 2018
au 30 juin 2022*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-ANDRÉ (VÉLORUE)

du 9 mai 2018
au 31 mai 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

GOUIN OUEST

(Pierrefonds-Roxboro)

du 21 mai 2018
au 21 mai 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SHAMROCK

du 9 juillet 2018
au 31 décembre 2019*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-HUBERT

du 20 août 2018
au 31 décembre 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

PEEL

(Ville-Marie)

du 14 mai 2018
au 28 février 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



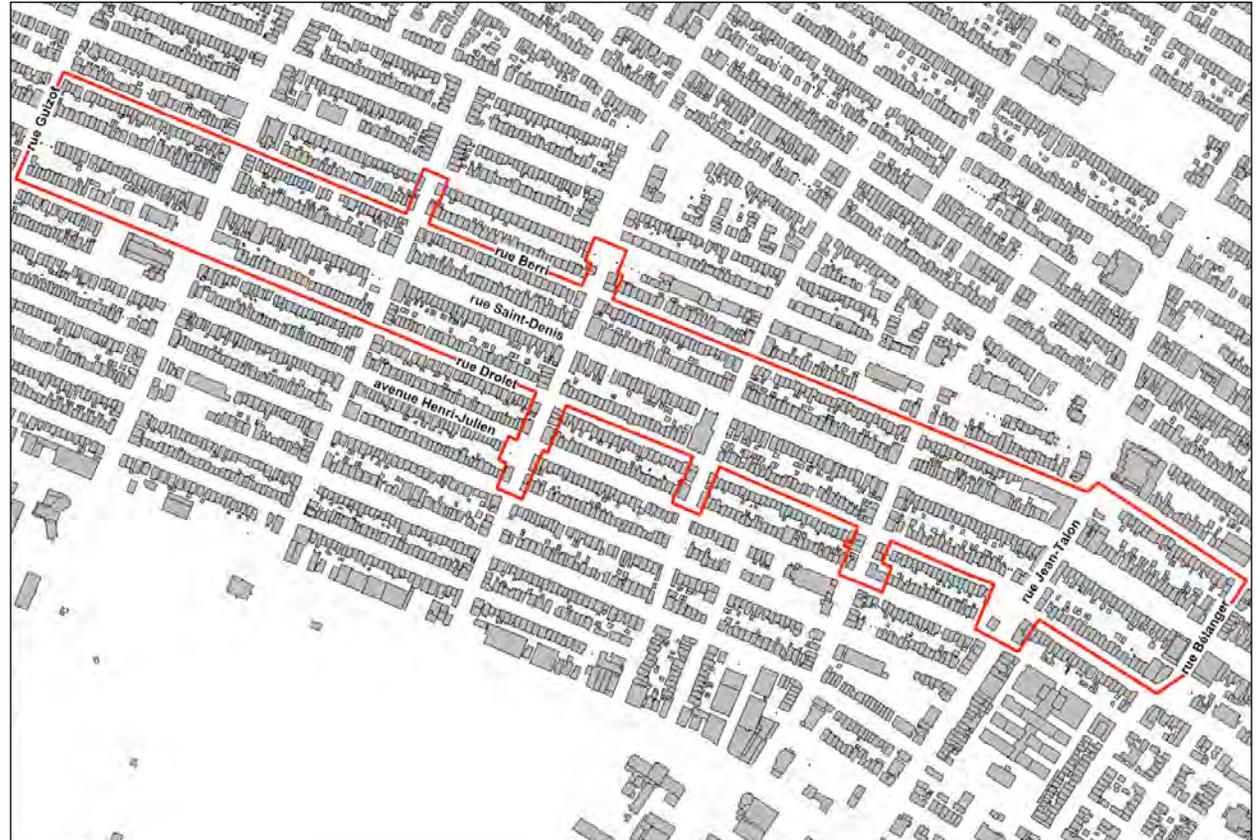
Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-DENIS

(Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension)

du 14 mai 2018
au 30 juin 2020*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SRB PIE-IX

du 5 novembre 2018
au 30 avril 2023*

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux.



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

CÔTE-SAINTE- CATHERINE

du 16 mai 2016
au 30 mars 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

LAFLEUR

du 8 août 2016 au
16 mars 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

PEEL

Du 14 mai 2017
au 30 juin 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

YOUNG

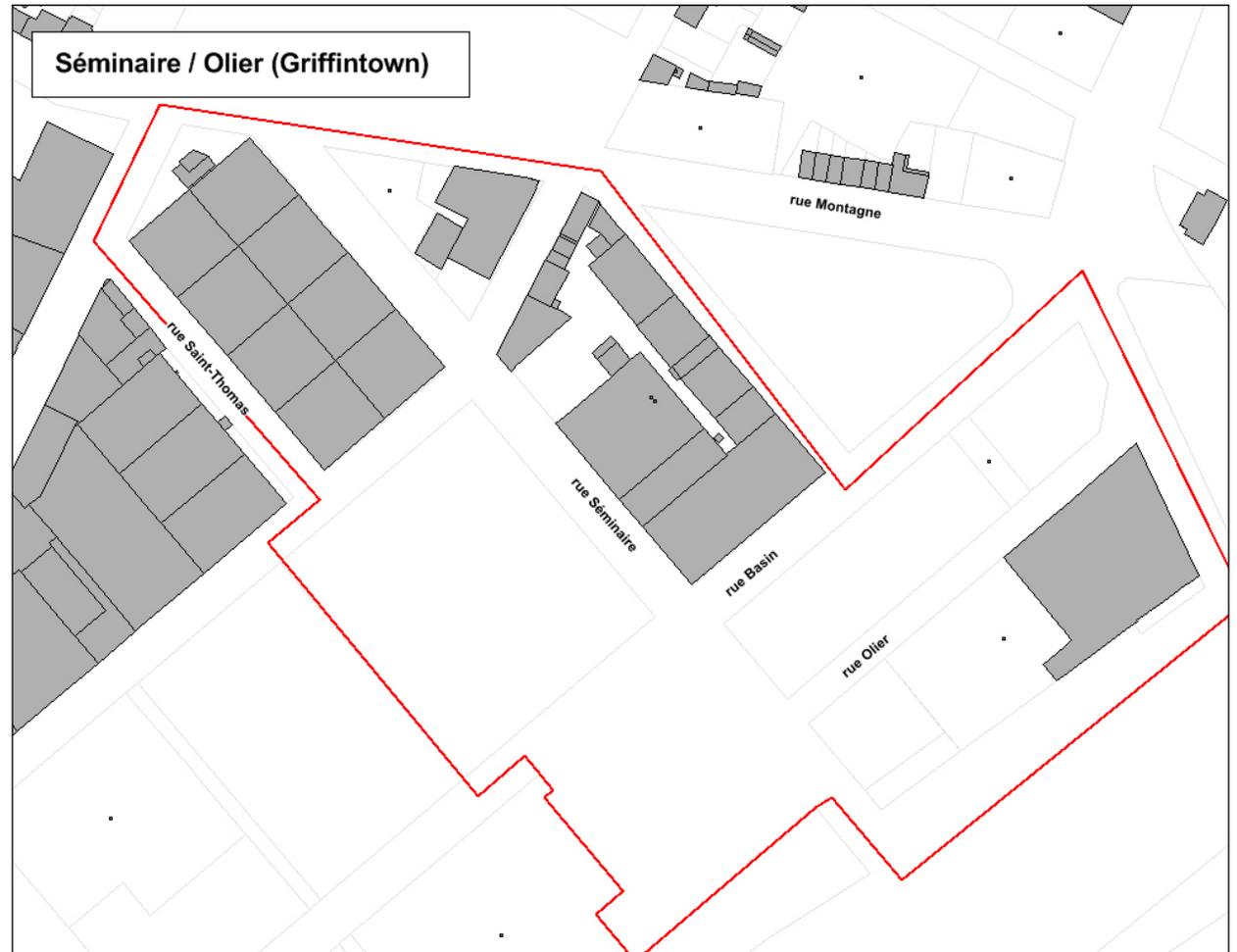
du 29 mai 2017
au 30 avril 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SÉMINAIRE / OLIER

Du 29 mai 2017
au 30 avril 2019



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

MURRAY

Du 1^{er} septembre 2018
au 30 mars 2020 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux

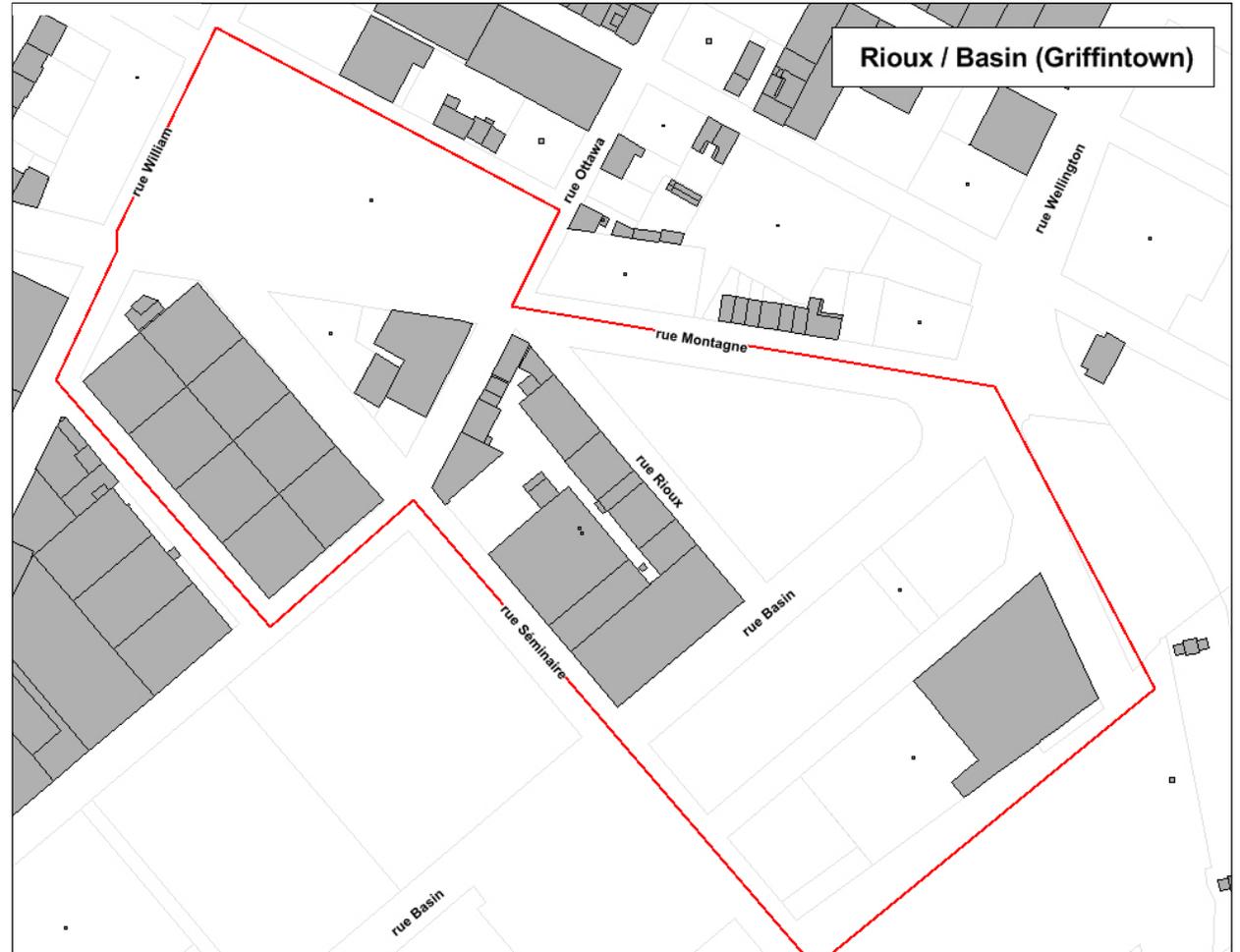


Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

RIOUX / BASIN

Du 1^{er} septembre 2018
au 30 mars 2020 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

OTTAWA

du 19 mars 2018
au 30 janvier 2019 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SHANNON

du 15 août 2016
au 31 mai 2018



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

SAINT-PATRICK

du 9 avril 2018
au 30 novembre 2019 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux



Règlement établissant le programme d'aide financière
aux établissements situés dans un secteur affecté par
des travaux majeurs (RCG 18-043)

PAPINEAU

Du 6 mai 2019
au 30 mars 2021 *

* date sujette à changement
en fonction de la date de
fin réelle des travaux

